

Compte rendu Conseil Municipal 10 janvier 2022 – 19h,
mairie de Baigts de Béarn

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS DE BEARN, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, le 10 janvier 2022, dix janvier deux mille vingt deux, sous la présidence de Mr Guy PÉMARTIN, Maire.

Date de convocation : 4 janvier 2022

Présents : Guy PÉMARTIN, Muriel MARLAT, José FLORES, Elodie CARRASQUET Benoit DOMERCQ, Laurent ALCETEGARAY, Sébastien LABISTE, Annie LAFFITTE, Alain DOUCHINE, Vincent LAHITTE, LABASTE Céline Tiphane DUBOURG, Christine APESTEGUY

Absents avec procurations : André DOMEQ à FLORES José

Absents excusés : CASTELLA Sandrine,

Secrétaire de séance : Mme Elodie CARRASQUET

Tous les membres du conseil n'ayant pas reçu le compte rendu de la séance du 15 novembre dernier, il est renvoyé avec le présent compte rendu et sera à adopter lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il présente Cécile BERGEZ CASALOU, nouvelle recrue en temps que secrétaire de mairie depuis le 1^{er} janvier. Il invite chaque membre à faire de même.

1 – Délibération : Décision Modificative n°1 au budget communal

Monsieur le Maire présente la délibération. Afin de verser le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, il est procédé à une décision modificative pour un montant en dépense de 4066 € pris sur le compte 615231.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité

2- Demande de subvention Dotation Equipement Territoires Ruraux

Monsieur le Maire donne la parole à la commission aménagement qui a travaillé le projet de rénovation des vestiaires du stade de foot et pour lequel sera sollicité plusieurs co – financements, dont la DETR.

Benoît DOMERCQ fait état du projet et de son chiffrage. A ce jour, le montant estimé des travaux est de 372000 € HT contre 407000 € HT initialement. Quelques ajustements peuvent encore être réalisés.

Monsieur le Maire explique le processus administratif à engager avant de pouvoir démarrer le projet. Il liste les différents financements à mobiliser : District de foot, Conseil

Départemental, CCLO (au titre du fonds de concours et des économies d'énergie), SDEPA (au titre des économies d'énergie).

Le projet arrêté doit être présenté au club de foot d'ici le 31 janvier afin de déposer le dossier DETR pour le 15 février.

- Le projet en l'état est validé par le conseil municipal à l'unanimité
- Différentes subventions vont être sollicitées, dont la DETR qui peut participer sur une fourchette de 20 à 40 %

3- Questions diverses

Monsieur le Maire et les conseillers échangent plusieurs informations sur la commune :

- Légionellose : analyse obligatoire pour détecter la présence de légionellose. Sont concernés les vestiaires du stade et la grande salle. La CCLO propose de recenser les demandes afin que le laboratoire des Pyrénées puisse démarcher les collectivités intéressées.
 - Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.
- Compte rendu de la réunion avec les associations pour le bilan « rando entre gaves et côteaux ». Financièrement la journée est positive et le solde sera réparti entre chaque association comme inscrit dans la convention. Il a été proposé de verser le reliquat à l'association « au bout du chemin » à Castétarbe.
En terme de lien social, la journée a été très appréciée par toutes les associations du village.
 - Monsieur le Maire envoie un courrier à l'association pour l'informer de la décision de don par les associations
 - Le conseil municipal souhaite répondre aux attentes exprimées et va réfléchir à une nouvelle manifestation mobilisant les associations avec pour objectifs de faire du lien entre bénévoles et membres des associations, mais aussi pour faire connaître les activités associatives.
- Fuite d'eau à la salle des sports. L'entreprise CANCE y passe mardi 14 janvier.
- Natacha PARSEKIAN, employée à la bibliothèque et en mairie à temps partiel, avait demandé une augmentation de son temps de travail. Elle est actuellement et pour 3 mois recrutée par la pharmacie Tourné à ORTHEZ . Selon l'évolution de sa carrière professionnelle, sa situation sera étudiée.
- Lotissement Lesbordes. La réception du chantier a été validée. L'association des colotis peut maintenant devenir propriétaire et par la suite demander le transfert.
- Projet sur la grange. La commission aménagement qui s'est réunie le 22/12 aimerait la démolir pour aménager l'espace en parking végétalisé. Le projet est à étudier pour le budget 2023, en prenant en compte également la rénovation de la carrère. Il faut se rapprocher du service aménagement de la CCLO pour un soutien à la conception et au financement dans les meilleurs délais. Le CAUE devra être interpellé, car le projet réalisé avec son conseil à Bellocq est réussi.
- Demande du club de pétanque : créer 10 terrains supplémentaires au niveau de l'ancienne aire de jeux. La commission va étudier le projet à priori sur la base de 9 terrains éclairés.

- Divers travaux :
 - L'entreprise vient prendre les mesures des volets du logement au 1^{er} étage de la mairie mardi 11/01. Prévenir les locataires
 - Travaux sur le paratonnerre de l'église mercredi 12/01
 - Place handicapée aux terrains de pétanque : empierrement reste à charge de la commune

Il est rappelé d'associer les membres non élus dans les diverses commissions.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 21h.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a smaller loop and a short horizontal stroke.

